

PROGRAMME DE FORMATION POUR LE PERMIS A1-A2

OBIECTIFS : Former les stagiaires de façon à ce qu'ils soient capables de conduire une moto sans mettre en danger leur sécurité ou celle des autres.

PRE-REQUIS :

- Permis A1 : 16 ans révolu.
- Permis A2 : à partir 18 ans au moins.
- Etre titulaire de l'ASSR 2^{ème} Niveau.



DUREE : Elle comporte un nombre minimum obligatoire de leçon :

- 1 évaluation + 20heures pratiques dont au moins 12 en circulation ou,
- 1 évaluation + 15 heures de conduite si déjà titulaire du permis A1.

PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 : MAITRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO A VITESSE REDUITE ET A VITESSE PLUS ELEVEE, HORS CIRCULATION.	COMPETENCE 2 : APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES	COMPETENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS	COMPETENCE 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes et ses commandes. - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur) - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre en sécurité. - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. - Monter et rétrograder les rapports de vitesses. - Maîtriser la réalisation d'un freinage. - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto. - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les règles de circulation. - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité. - Tourner à droite et à gauche. - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser, être dépassé. - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. - Communiquer avec les autres usagers. - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome. - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. - Connaître les principaux facteurs de risques, ceux spécifiques à la conduite des motocyclettes. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter et Secourir. - Connaître les dispositifs d'aides à la conduite du véhicule. - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette. - Pratiquer l'éco-conduite.

Modalités de suivi et de validation

Méthodes mobilisées :

Cours en présentiel avec nos formateurs. Méthodes actives adaptées à la formation des adultes en alternant théorie et pratique.

Suivi et modalités d'évaluation :

Chaque participant renseigne chaque heure effectuée avec le moniteur sur son livret d'apprentissage et notifie l'évolution pour chaque item (abordé, traité, assimilé). L'élève est capable de s'auto-évaluer par rapport aux compétences travaillées pendant l'heure.

Examens du Permis de Conduire :

L'épreuve théorique générale :

L'examen théorique est organisé par des organismes privés agréés par l'État et coûte 30 € TTC (tarif national). Durant 30 minutes, le candidat est soumis à 40 questions spécifiques aux motocyclettes : sécurité, circulation du point de vue d'un motard, questions mécaniques spécifiques... (recevabilité 35/40.) auxquelles il doit répondre grâce à une tablette. Après l'obtention de l'ETM, qui permet de se présenter au maximum 5 fois aux épreuves pratiques, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention, passer l'examen pratique de conduite.

Les épreuves pratiques :

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque homologué, gants, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

Épreuve hors circulation : Durée 10 minutes.

Elle permet de vérifier le niveau des savoirs et savoir-faire relatifs à votre moto (sens de l'équilibre, emploi des commandes, techniques d'inclinaison, d'évitement, freinage...).

L'épreuve HC est composé d'un enchaînement de 6 manœuvres :

- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure réduite, dont une sans l'aide du moteur
- 3 manœuvres de maîtrise de moto à allure plus élevée.

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

Épreuve en circulation : Durée 40 minutes.

Elle permet de vérifier que vous avez acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Pour être reçu à l'épreuve CIR, vous devez obtenir au moins 21 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Validation :

Obtention du permis de conduire A1 ou A2 .

Code CPF 220.

Nos Moyens Matériels et Pédagogiques :

Notre équipe pédagogique :

Les moniteurs de L'école de conduite CUSSAC FORMATIONS sont titulaires du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière) ou du Titre pro ESCR.

Formation en présentiel mais aussi pour la formation au code moto (ETM), accès Prépacode, notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne.

Equipements :

5 salles de cours équipées PC + DVD, vidéoprojecteurs, schéma mécanique et thématique du code ;

Suivi pratique NUMÉRIQUE (accès application CODES ROUSSEAU ÉLÈVE);

3 pistes d'évolutions situées à 2 kms de l'auto-école (4min de trajet);

3 Honda 500CB;

2 Duke 125 KTM.

Condition d'usage de la piste de formations à la conduite des véhicules deux-roues

Formations concernées : Am, A1, A2, A, A1 7heures.

Situation : Route de Chaudes-Aigues, La Combe, 15 100 Saint-Flour.

Temps de déplacement depuis l'auto-école : environ 4 minutes, 2 Km.

Capacité d'accueil :

Dans le cadre des leçons deux-roues, les heures hors circulation comme en circulation, sont effectuées par un enseignant diplômé du BEPECASER « mention deux-roues » qui ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum.

Nos pistes sont mises à disposition par la ville de Saint-Flour est demeure le centre d'examen des permis de conduire. La priorité d'usage est donnée aux passages des épreuves encadrées par les inspecteurs du permis de conduire. Dans le cadre de la formation au permis, seuls, les centres de formations ont le droit d'utiliser les pistes. Les élèves ont cependant la possibilité de stationner leur véhicule.

Délai d'accès à la formation : selon nos plannings, pour débiter votre formation nous avons un délai d'environ 15 jours.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : sous réserve d'étude de dossier.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08

autoecole-cussac@orange.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

TVA FR14752353276 - APE 8553Z

Agrément Préfectoral E 22 015 00030 Saint-Flour - E 22 015 00020 Massiac-E 22 015 00040 Murat – E 24 043 00010 Cohade



Tarifs : à partir de 450 €.

REF : CF/PROG.A1.A2 MISE A JOUR LE 20/01/2024.

12 rue du DR LIONNET, 15 100 SAINT-FLOUR – Tél. 04 71 60 15 08
autoecole-cussac@wanadoo.fr

CUSSAC Formations Sarl au capital de 72 000€ RCS AURILLAC 752 353 276 / SIRET 752 353 276 00013
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 83 15 02994 15 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes
TVA FR14752353276

APE 8553Z Agrément Préfectoral E 02 015 01040 Saint-Flour -E 02 015 01110 Massiac-E 21 015 00010 Murat